

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des migrations II (droit de la libre circulation des personnes) (4DR2143)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---------------------------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Master bilingue en droit | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 4 |
| Master en droit | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 4 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Prof. Cesla Amarelle et Nathalie Christen (assistante).

Objectifs:

Ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations I (partie générale à charge du Prof. Minh Son Nguyen), que les étudiants sont supposés avoir suivi, et approfondit, pour les relations bilatérales avec la Suisse, la matière générale enseignée dans le cours Internal Market Law of the EU (à charge du Prof. Evelyne Clerc). Dans le contexte actuel de globalisation des échanges, les espaces de libre circulation des personnes sont de plus en plus nombreux et se manifestent un peu partout dans le monde (Mercosur en Amérique du Sud, Asean en Asie du Sud-Est, Alena en Amérique du Nord, Cemap en Afrique centrale, Cedeo en Afrique de l'Ouest). Tous ces espaces matérialisent des politiques d'intégration régionales et impactent fortement sur les migrations externes (accès réduits à ces espaces pour des ressortissants d'Etats tiers). C'est pourquoi, le droit de la libre circulation revêt une importance décisive dans la formation du droit des migrations. Dans les domaines qui seront étudiés, l'objectif consistera à comprendre les dispositifs choisis, identifier et résoudre les problèmes juridiques plus ou moins complexes dans ce domaine et en apprécier les limites.

Contenu:

Ce cours semestriel de master a pour objet l'étude de la libre circulation des personnes en droit international, européen et suisse. Après une brève présentation des mutations de l'environnement économique et social pour les migrations ainsi que du cadre légal et institutionnel existant dans les différentes formes de libre circulation (modèle européen, GATS Mode 4, NAFTA, Mercosur), le cours se concentre sur la réception de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et de l'Accord d'association à Schengen en droit suisse, en particulier par le biais de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des décisions du Comité mixte. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques et de séminaires lors desquels les étudiants sont appelés à discuter de différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (question théorique et résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation:

Les lectures préparatoires se trouvent sur Claroline.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra agrémentés de cas pratiques.